Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Ralston UNI Plus 152 Cobalt Blue		
Mise à jour :	31-10-2019	**Version (Révision) :**	2.0.0 (1.0.0)
Date d´édition :	14-04-2020		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Ralston UNI Plus 152 Cobalt Blue

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: Peinture, pour de plus amples détails, consultez le fiche technique/ étiquette.
Utilisations déconseillées: Sur les substrats non mentionnés dans le fiche technique/ étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)
Ralston Colour & Coatings B.V.
part of Royal Van Wijhe Verf

Rue : Russenweg 14

Code postal/Lieu : 8041 AL ZWOLLE

Téléphone : +31 (0)38-4291100

Télécopie : +31 (0)38-4210414

Contact : MSDS@ralstoncolour.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
+31 (0)38-4291100 (Pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008.

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques

Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement
Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage
2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE ; N°CAS : 2682-20-4
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CAS : 2634-33-5

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la règlementation nationale/ international.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, ni aucune substance assignée d'une limite d'exposition professionnelle, classée PBT/vPvB ni inclue dans la Liste Candidate.

Composants dangereux

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE ; N°CE : 220-239-6; N°CAS : 2682-20-4

Poids : ≥ 0,0015 - < 0,25 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids : ≥ 0,005 - < 0,05 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.3 Conseils aux pompiers
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter d'inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées; les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne pas vider le récipient avec de la pression.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux d'emballage
Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques (selon la norme EN 374).

En cas d'un bref contact avec la peau : Pour un contact bref utiliser des gants de protection appropriés aux produits chimiques, épaisseur ≥ 0.2 mm, classe de protection ≥ 1 (temps de claquage ≥ 10 minutes).

Lors de contact fréquents avec les mains : En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des gants de protection appropriés aux produits chimiques, épaisseur 0.4 mm, classe de protection 6 (temps de claquage ≥ 480 minutes).

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après le début de l'exposition. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Protection respiratoire

Les ouvriers de la formation poussières / fumées / aérosols de exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire(Conformément à la norme BS EN 140: 1998 / C1: 2000, marqué CE) appropriés et homologues ou porter un masque respiratoire autonome. La classe de filtre du respirateur doit être au moins adapté à la concentration maximale du contaminant (gaz / vapeur / poussière) qui peuvent survenir pendant l'utilisation. Nous vous recommandons d'utiliser un filtre AX à la norme EN 371 ou EN14387. Avant d'utiliser les instructions du fabricant. Notez que la gestation limiter le masque respiratoire! Le dépassement de la concentration maximale spécifiée appareil de protection respiratoire doit être utilisé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

État :			Liquide	
Odeur:			Odeur caractéristique de la peinture.	
Seuil olfactif:			Inconnu.	
pH :			10,5 - 11,3	
Point de fusion/point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité :			0,6	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur :	(50 °C / 122 °F)	<	3	hPa
Densité de vapeur:			Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C / 68 °F)	env.	1,73	g/cm^3

Test de séparation des solvants :	(20 °C / 68 °F)		Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammabilité :			Aucune donnée disponible		
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible		
Viscositeit KU :	(20 °C / 68 °F)		Aucune donnée disponible		
Temps d'écoulement :	(20 °C / 68 °F)	>	90	s	DIN gobelet 4 mm
Taux d'évaporation:			Aucune donnée disponible		DIN 53170
Point éclair :		>	100	°C	
Inflammabilité:			Techniquement impossible.		
Propriétés explosives:			None		
Solubilité(s):			Aucune donnée disponible		
Propriétés comburantes:			None		

9.2 Autres informations
Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter
Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange. Ce mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données disponibles pour le mélange. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être classés conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

13.2 Informations complémentaires
Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substan
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EWC = European Waste Catalogue
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
MRL = Maximum Residue Limit
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
STEL = Short-Term Exposure Limit
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioacccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.